



Conseil Municipal du 2 Novembre 2023

PROCÈS-VERBAL

Le deux novembre deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, ALVAREZ Déborah, SIONNEAU Jacques, DANTHOIS Nicole, ROY Laëtitia, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina, FAUCON Amélie, ETAVARD Michel, GATARD Catherine et VIOLEAU Quentin.

Excusée : DIGUET Anne-Lise,

Secrétaire de séance : ROY Laëtitia

Convocation : le 27 Octobre 2023

Publié le : 8 Décembre 2023

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 26 Septembre est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Choix du city stade** **Dossier à finaliser - Reporté au conseil municipal de Décembre**
- **Acquisition du Garage « Rue des Joncs »**
- **Choix du traiteur, date et menu du repas des séniors pour 2024**
- **Choix du prestataire pour le balayage des voies du bourg**
- **Soutien candidature pour le classement en « Espace nature sensible » de la Prée des cosses**
- **Eclairage public « Rue de la Sèvre » - Remplacement et dépannage**
- **Energies renouvelables – zone d'accélération. Une nouvelle obligation des communes**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- ❖ Remplacement des 2 panneaux de signalisation de voie ferrée endommagés pour un coût de 184,80 € TTC.
- ❖ Un virement de crédit d'un montant de 50€ a dû être opéré du compte 2188 au compte 2051 pour permettre le règlement des factures de la nouvelle clé de signature électronique et du renouvellement de la licence de l'antivirus du poste informatique du secrétariat d'un montant total de 395€. Pour rappel, il avait été budgétisé 350€ sur ce compte.

✓ **Choix du city stade**

Les membres de la Commission « bâtiment » se sont réunis à plusieurs reprises pour visiter des terrains multisports implantés dans des Communes voisines, par les sociétés qui nous ont fait une offre.

La commission invite le conseil municipal à s'orienter vers le terrain multisport proposé par « Sport&Nature » qui offre une meilleure finition et une qualité supérieure.

L'adjoint à la voirie et l'adjoint aux bâtiments suggèrent lors du terrassement en enrobé de la plateforme qui recevra le city stade, de créer une allée reliant la salle au city stade.

Des échanges ont eu lieu concernant la pose ou non d'un gazon synthétique. Ce dernier peut être plus appréciable pour l'activité du football mais serait moins favorable pour les autres sports. Ce dernier pourra toujours être rajouté plus tard si le besoin s'en fait sentir. Après retour d'expérience d'élus voisins, il est suggéré de prévoir la pose de 4 buts brésiliens (non prévus initialement).

Décision :

Suivant ces échanges, le conseil municipal a décidé de reporter ce dossier au prochain conseil municipal, en attendant une nouvelle offre tenant compte de :

- La suppression du gazon synthétique,
- Le marquage des lignes de jeux sur enrobé,
- L'ajout des 4 buts brésiliens
- Le devis réactualisé du terrassement.

✓ **Travaux d'éclairage public « rue de la Sèvre »**

Le 11 Octobre dernier, il a été constaté une tentative de vol de câbles de 2 candélabres (devant la salle l'Andrésienne) durant le week-end du 6 au 9 Octobre. Les auteurs ont sectionné les câbles pour ensuite tenter de les dérober mais en vain puisque les candélabres sont équipés d'anti-vol. Une plainte a été déposée.

Cependant, les câbles sectionnés doivent être réparés pour un montant de 1 622,56€ HT (1 947,07€ TTC).

Aussi, la lanterne d'un candélabre situé au niveau du calvaire à l'entrée du nouveau lotissement, doit être remplacée pour un montant de 1 062,91€ HT (1 275,49€ TTC).

Soit un coût total de 3 222,56€ à charge pour la Commune.

Notre assurance ne prend pas en charge les vol et vandalisme sur le mobilier urbain.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le remplacement de la lanterne de l'éclairage public n°3 « Rue de la Sèvre »
- **VALIDÉ** le devis pour la réparation des 2 câbles sectionnés (lampe 8 et 9) « Rue de la Sèvre »
- **MANDATE** l'entreprise CETP pour la réalisation de ces travaux.

✓ **Contrat de balayage des voies du bourg**

Depuis 5 ans, la commune fait appel à une société pour le balayage des 3km linéaires d'accotements du bourg, à raison de 6 passages par an (Janvier – Mars – Juin – Octobre – Novembre – Décembre).

Il a été mis fin au contrat passé avec l'entreprise Atlantic balayage de Saint Fulgent, suite à la liquidation de cette dernière. Par conséquent, une nouvelle consultation a été lancée pour renouveler cette sous-traitance du 6 Novembre 2023 au 30 Juin 2024, à raison de 5 passages (Novembre – Décembre – Janvier – Mars et Juin) en attendant une éventuelle autre solution. L'entreprise SARL BODIN assainissement de Fontenay-Le-Comte a remis l'offre la moins onéreuse pour une prestation à 319€ TTC/passage.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise SARL BODIN Assainissement pour une prestation à 319€ TTC par passage ;
- **PRÉCISE** que le marché est conclu du 6 Novembre 2023 au 30 Juin 2024 ;
- **QUE** L'entreprise interviendra la 4ème semaine des mois cités ;

✓ Achat de la parcelle AK295 – ancien garage situé « rue des joncs »

Lors du conseil municipal du 5 Juillet dernier, une proposition d'achat du garage située au 12 Rue des Joncs sur la parcelle AK295. Ce local permettrait de centraliser sur un même lieu le stockage du mobilier appartenant à la Commune, loué ou prêté aux associations de la Commune ou aux particuliers, actuellement stocké sur différents sites sur la Commune.

Après un accord unanime du conseil municipal, une visite du local a été organisée le 2 Octobre. Par la suite un accord a été trouvé avec les conjoints BLAIS, soit 19 000€. L'acte notarié sera confié à Maître BLUMANN de l'office notarial de Cerizay après que les propriétaires actuels aient vidé le local.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** d'acquérir le bien situé sur la parcelle AK295 au 12 Rue des Joncs pour un montant de 19 000€,
- **CONFIE** La rédaction de l'acte à Maître BLUMANN
- **PRÉCISE** que le local devra être vidé par les propriétaires actuels avant l'acquisition.

✓ Désignation de la prée des cosses en tant qu'espace naturel sensible – soutien à candidature

Vu le dossier de demande déposé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine auprès du Conseil Départemental des Deux -Sèvres afin que le site de la Prée des Cosses puisse être désigné en Espace Naturel Sensible du Département ;

CONSIDERANT que La désignation en ENS du site de la Prée des Cosses permettra de conduire, notamment avec des aides publiques du Département des Deux-Sèvres, des aménagements d'espaces naturels et des actions d'éducation à l'environnement et d'accueil du public ;

CONSIDERANT que ce programme s'inscrit pleinement dans les dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE de la Sèvre Nantaise ;

Cette reconnaissance départementale viendrait compléter un ensemble d'initiatives locales dans un objectif de portée à connaissance et de préservation des enjeux de ressource en eau et de biodiversité. Cette labellisation permettrait, en partenariat avec le Conseil Départemental, de faire de ce site un incontournable localement, mais également un site fortement identitaire pour le département des Deux-Sèvres ;

Compte-tenu que le site est situé, en partie sur le territoire de Saint-André-Sur-Sèvre, il est demandé au conseil municipal d'apporter son soutien à la candidature de désignation en tant qu'« Espace Naturel Sensible » de la Prée des Cosses portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) auprès du Département des Deux-Sèvres.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPORTE** son soutien à la candidature de désignation *en tant qu' « Espace Naturel Sensible » de la Prée des Cosses portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) auprès du Département des Deux-Sèvres*

COMMUNICATION DU MAIRE :

Energies renouvelables – zone d'accélération. Une nouvelle obligation des communes : La loi d'accélération des productions des énergies renouvelables demande aux communes de définir, avant le 31 Décembre 2023, des zones dites " zones d'accélération " ayant un potentiel pour permettre le développement des différentes filières : éolien, solaire, chaleur bois, méthanisation ...

Pour ce faire, l'Etat met à disposition des communes et du public un outil cartographique permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

La Commune est concernée par cette démarche qui doit être finalisée avant la fin de l'année 2023. Cette démarche prévoit une concertation avec les habitants et la population.

Une réunion publique aura lieu le mardi 14 novembre à 19h, à la salle La Griotte à Cerizay (rue Passage des Pierres).

Ce temps d'échange avec la population concernera les habitants des communes de Cerizay, Montravers, Le Pin, Saint-André Sur Sèvre, Saint-Amand Sur Sèvre, La Petite Boissière, Courlay, Combrand, La Forêt sur Sèvre et Cirières.

Notre Commune devra en délibérer lors de son prochain conseil municipal.

Haie remarquable rasée au lieu-dit « Les Roches » (articles presse de 13/10/2023) : Après la publication dans la presse, les exploitants et propriétaire des parcelles concernées ont sollicité une rencontre avec le Maire. Lors de ce rendez-vous du 2 Novembre, les auteurs des faits se sont engagés à ne plus intervenir sur cette haie remarquable pour la laisser pousser aux dimensions minimums de 1,20 mètre de hauteur et 0,80 mètre d'épaisseur. Un courrier actant cet engagement sera adressé à la mairie.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Le repas des Séniors : Le repas offert par la municipalité aux personnes de plus de 65 ans est prévu le samedi 20 Janvier 2024 à la salle l'Andrésienne. Le traiteur Fauconnier de St Pierre du Chemin sera en charge du repas. Les élus ont fait le choix du menu. Les personnes de 70 ans et plus ne pouvant être présentes se feront livrer un colis par un élu en cette fin d'année. Une invitation sera adressée dans les prochains jours aux personnes concernées par cette tranche d'âge.

Evènements de ces dernières semaines :

- L'après-midi récréatif organisé le mercredi 18 Octobre à la salle l'Andrésienne par le CSC du cerizéen en partenariat avec la Commune à destination des + de 60 ans a pu accueillir 70 personnes.
- 14 personnes se sont déplacées lors de la matinée citoyenne du 21 Octobre visant à désherber le cimetière à l'approche de la Toussaint et à nettoyer les fossés remplis de divers déchets récoltés par les 3 équipes :
 - 2,5 kg de verre (cannettes, bouteilles...)
 - 9,5 kg de déchets recyclables (bouteilles plastiques, cannettes, emballages, cartons...)
 - 1 cagette en bois
 - 1 sceau.

Merci à tous ces habitants pour le travail réalisé.

- L'atelier « bricolage de Noël » organisé par la municipalité le Samedi après-midi 21 Octobre a permis à 4 enfants de réaliser de nombreuses décorations qui seront visibles dans le hall de la mairie et dans le hall de la salle l'Andrésienne tout le mois de Décembre.
- M. BAUDOUIN Philippe, habitant de Saint-André-Sur-Sèvre, artiste peintre, propose des séances de cours de peinture (huiles, acryliques, encres et aquarelles) et d'arts plastiques. Une porte ouverte a été organisée le samedi 28 Octobre entre 10h et 12h à la mairie pour découvrir l'activité. 3 adultes présents ce matin-là participeront aux cours mis en place par M. BAUDOUIN.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

Salle du Jardin du cloître : Cette salle est momentanément fermée à tout public en raison d'un affaissement du plafond. Des devis sont en cours pour estimer le montant des réparations et par la même occasion, une isolation des combles sera envisagée.

Salle du Foyer : Les menuiseries de la salle du Foyer et l'ancienne mairie méritent un rafraîchissement des peintures. Ces dernières ont été repeintes en 2018. Une nouvelle intervention est nécessaire 5 ans plus tard. Des devis sont en cours.

Locatifs « Rue Marie Millasseau » : Il est prévu des travaux de salle de bain dans ces locatifs (remplacement des baignoires par des douches) ainsi que des travaux d'isolation des combles. Divers travaux sont également à réaliser au 1 Rue Marie Millasseau avant de pouvoir relouer ce logement. Des devis sont en cours.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Travaux définitifs du lotissement des Chênes : En raison des conditions météorologiques de ces dernières semaines, la phase définitive du lotissement (voirie – éclairage public – plantation) qui a débuté le 20 Septembre, a pris 3 semaines de retard. Les travaux devraient par conséquent se terminer fin Novembre. Les massifs prévus le long de la haie existante, en bordure de la voie principale du lotissement seront remplacés par de la pelouse pour alléger l'entretien.

Travaux de végétalisation d'une partie du cimetière : Fin Octobre, l'entreprise Pierre&Jardin de Moncoutant a réalisé les travaux de végétalisation par semis classique d'un gazon à faible pousse de 5 allées et inter-tombes de la partie gauche du cimetière communal. Les premières poussent sortent de terre.

La séance est levée à 23H.

Prochain conseil municipal : le Jeudi 7 Décembre 2023

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
Laëtitia ROY

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Laëtitia ROY mentioned in the text above it. The signature is fluid and stylized.